



CLT/CONF/206/8B

Paris, 13 juin 1997

Original : français

**CONGRÈS MONDIAL SUR L'APPLICATION DE
LA RECOMMANDATION RELATIVE
A LA CONDITION DE L'ARTISTE**

**organisé par
l'Organisation des Nations Unies
pour l'éducation, la science et la culture**

**en coopération avec
le Ministère français de la culture
et la Commission nationale française pour l'UNESCO**

**et avec la collaboration du
Getty Conservation Institute**

16-20 juin 1997 - Siège de l'UNESCO, 7 place de Fontenoy, 75007 Paris

**ANALYSE DÉTAILLÉE
DES RÉPONSES DES ETATS MEMBRES
AU QUESTIONNAIRE II**

QUESTIONS SUR L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

1- Ce questionnaire a été analysé sur la base de soixante-trois réponses parvenues avant le 27 juin 1997. Ces réponses se répartissent géographiquement de la manière suivante : douze de la Région Amérique latine-Caraïbe, trente la région Europe-Amérique du Nord (dont sept réponses canadiennes, celle du Ministère de la Culture et du Patrimoine et celles de six provinces), neuf de la Région Afrique (dans laquelle n'est pas comptabilisée la réponse tunisienne), neuf de la Région Asie-Pacifique et trois des Etats arabes (qui comprend la réponse tunisienne). Certains pays n'ont pas apporté de réponse à toutes les questions posées.

SECTION 1 CADRE LEGISLATIF

Question 1 - L'enseignement artistique est-il intégré à un Ministère, si oui lequel ?

2- L'enseignement artistique est très souvent intégré à un Ministère puisque sur cinquante-neuf réponses exprimées, cinquante-sept sont positives, seules la Turquie et l'Allemagne ont répondu par la négative ; en Allemagne cette charge est confiée au Ministère des affaires scolaires des seize Länder. Toutefois, il convient de préciser que les Ministères canadiens sont provinciaux et que la Suisse, bien qu'ayant répondu positivement, confie l'enseignement artistique aux vingt-six départements de l'instruction publique. Aussi, peut-on remarquer que les pays aux structures fédérales se singularisent des pays aux structures centralisées.

3- L'enseignement artistique est le plus souvent géré par les Ministères de l'Education (dans cinquante-et-un cas) mais les Ministères de la Culture assument aussi cette responsabilité dans vingt-et-un cas, notamment dans la Région Asie-Pacifique. Sur ce total de vingt-et-un, la responsabilité est cor-jointe dans quinze pays et du seul ressort du Ministère de la Culture dans six.

Question 2 - Le système est-il centralisé, fédéral ou municipal?

4- A quelques exceptions près, la quasi totalité des pays disposent d'un système centralisé. Même les réponses canadiennes évoquent un système centralisé "provincial". Parmi les Etats qui n'adoptent pas de système centralisé, on relève des pays aux structures fédérales telles que l'Allemagne, la Suisse, la Bosnie-Herzégovine et le Nigéria ainsi que le Togo dont le système est municipal. Enfin, certains Etats connaissent des systèmes combinant plusieurs niveaux.

Question 3 - L'enseignement artistique est-il obligatoire ?

5- Dans le primaire, l'enseignement est largement obligatoire (cinquante-trois réponses vont dans ce sens), toutefois ce phénomène paraît moins marqué en Amérique latine où dans quatre pays sur douze (Colombie, Costa-Rica, El Salvador et Belize) cette obligation n'existe pas. Dans le secondaire, l'enseignement artistique obligatoire est sensiblement moindre (quarante réponses), c'est ainsi qu'en dehors de l'Europe et des pays arabes, il y a pratiquement autant de pays où l'enseignement artistique est obligatoire que de pays où il ne l'est pas.

Question 4 - Approche par disciplines

6- L'importance de chaque discipline artistique en milieu scolaire peut-être déterminée tant dans le primaire que dans le secondaire par le caractère obligatoire, facultatif ou inexistant de chacune d'entre elles. Les tendances varient peu entre le primaire et le secondaire : les arts plastiques sont la discipline la plus souvent enseignée (présente dans cinquante-neuf réponses, elle est largement obligatoire, surtout dans le primaire) ; viennent ensuite d'assez près la musique et la littérature, puis nettement plus loin, le théâtre et la danse et enfin le Cinéma dont le caractère facultatif est fortement dominant.

7- La différence la plus nette existant entre le primaire et le secondaire tient au caractère facultatif des enseignements artistiques. Ce caractère est, en effet, plus répandu dans le secondaire que dans le primaire, ce qui est regrettable dans la mesure où ce phénomène contribue indéniablement à dévaloriser les disciplines artistiques aux yeux des élèves plus âgés.

8- Sans pouvoir être exhaustif, il convient de préciser que certains pays mentionnent d'autres disciplines que celles qui étaient proposées, ainsi la République Tchèque, la Finlande, le Nicaragua, le Pakistan, le Swaziland, les Seychelles organisent des enseignements d'artisanat, la Slovaquie, la Roumanie ou le Brésil des cours de photographie ou la Chine, des cours de calligraphie.

Question 5 - Financement privé

9- La part du financement privé dans l'enseignement artistique demeure assez marginale dans la mesure où il n'apparaît que dans quatorze réponses sur soixante trois. Il se répartit de manière assez équilibrée entre les différentes Régions sauf en Asie où il est plus présent (près de la moitié des réponses). ce financement paraît parfois difficile à évaluer. D'après les rares chiffres disponibles, il représente 2% au Kirgystan, 8% en Lituanie, 20% à Maurice et 25% au Venezuela. D'autres pays précisent, à l'instar des Philippines qu'il est pratiquement impossible de donner une estimation fiable de la part du financement dans le budget global de l'éducation artistique.

SECTION 2 L'ENSEIGNEMENT

Question 1 - La nature de l'enseignant

10- Afin d'estimer la qualité de l'enseignement, il était indispensable d'obtenir des renseignements sur les enseignants, notamment en ce qui concerne leur qualité d'enseignants spécialisés voire d'artistes. Dans le primaire comme dans le secondaire, un certain nombre d'Etats ont fourni plusieurs réponses ce qui démontre que dans un même pays, d'un établissement scolaire à l'autre, des situations d'une grande diversité peuvent se rencontrer.

Malgré cet élément de complication, des lignes-forces s'esquissent. En premier lieu, il apparaît que si dans le primaire, les pays ayant recours à des enseignants non-spécialisés sont plus nombreux (quarante-neuf contre trente-quatre), la tendance s'inverse dans le secondaire où cinquante-deux pays contre dix-sept confient l'enseignement artistique à des enseignants spécialisés. Cet élément traduit le souci d'organiser un enseignement de meilleure qualité dans le secondaire, pour des élèves plus avancés donc capables d'une meilleure compréhension.

11- Le recours aux artistes, bien que minoritaire se révèle sensiblement plus important dans le secondaire (vingt-et-une réponses) que dans le primaire (quatorze réponses).

12- Les éléments rapportés ci-dessus se vérifie pratiquement dans toutes les régions ; toutefois, en Europe, les pays ayant recours à des enseignants spécialisés dès le primaire sont pratiquement aussi nombreux que ceux n'y ayant pas recours.

Question 2 - Possibilités de formation continue des enseignants

13- Cette question semble difficile à traiter puisque seize Etats n'y répondent pas. Trente-et-une réponses sont positives et seize négatives, cependant il convient de nuancer ces chiffres car toutes les réponses canadiennes sont positives de sorte que les réponses positives ne concernent que vingt-cinq pays dont douze sont issus de la région Europe-Amérique du Nord.

14- Les possibilités de formation continue sont beaucoup moins nombreuses en Amérique latine (trois pays sur douze) ou en Afrique (trois sur huit). Cette situation est certainement imputable aux coûts de mise en place d'une structure susceptible de parfaire la formation des professeurs en exercice.

SECTION 3 CONTENU ET OBJECTIFS DES PROGRAMMES

Question 1 - Caractère multiculturel et pluridisciplinaire

15- La question concernant la place que réserve chacune des disciplines à l'art contemporain, aux cultures locales et aux cultures étrangères ne pouvait être logiquement traitée que par les pays ayant répondu à la question 4 de la section I, que l'enseignement de la discipline artistique en question existait chez eux. C'est la raison pour laquelle seulement une vingtaine de réponses évoquent l'enseignement du cinéma.

16- Conformément à l'importance respective de l'enseignement de chaque discipline, le plus grand nombre de réponses concernent les arts plastiques, puis la musique et la littérature, puis la danse, le théâtre et le cinéma.

17- Globalement, les trois courants artistiques sont représentés mais il apparaît, toutes disciplines confondues, que les cultures locales sont prédominantes devant les cultures étrangères, placées pratiquement au même niveau que les arts contemporains. On peut tout de même observer quelques exceptions. C'est ainsi que l'enseignement de toutes les disciplines artistiques en Bosnie-Herzégovine ou celui des arts plastiques et de la musique en Colombie ne laisse de place qu'aux cultures étrangères. En revanche, toutes les disciplines enseignées au Népal ne sont ouvertes qu'à la culture locale, enfin toutes les disciplines artistiques enseignées en République Tchèque ne portent que sur l'art contemporain.

Question 2 - Actions novatrices et pratiques spécifiques

18- Quarante-deux pays mènent des actions novatrices et spécifiques tandis que vingt-et-un pays ne le font pas. Cette proportion de 2/3 pour 1/3 est à peu près respectée dans toutes les régions, en dehors des pays arabes qui répondent tous trois positivement.

19- Certaines actions visent à encourager la coopération entre les milieux culturels et artistiques et le milieu scolaire (Monaco, Guyane, Colombie), d'autres visent à mettre sur pied des rencontres et des compétitions entre établissements scolaires (Nicaragua, Guyane, Cuba, Allemagne, Népal, Syrie), d'autres à mettre en place des cursus spéciaux et des projets pilotes en faveur d'élèves doués (Allemagne, Finlande, Turquie, Tunisie), ou encore à utiliser les nouvelles technologies dans l'enseignement artistique (Allemagne, Andorre, Espagne, France, Québec, Maurice, Seychelles, Corée du Sud, Thaïlande).

SECTION 4 RELATIONS ENTRE LE MONDE SCOLAIRE ET LE MONDE ARTISTIQUE

Question 1 - Echange prévus par les textes

20- Beaucoup de textes gouvernementaux prévoient des échanges entre le monde artistique et le monde scolaire puisque quarante-neuf réponses vont dans ce sens. La proportion étant moins favorable dans les pays des régions Asie-Pacifique (cinq positives et quatre négatives) et Afrique (six positives et trois négatives).

Question i

21- Cinquante-trois réponses affirment que les échanges ont lieu à l'école ce qui peut surprendre. En effet, alors que quarante-neuf Etats avaient répondu positivement à la question précédente ils n'auraient pas dû se prononcer sur ce point. Cet élément n'est cependant pas inintéressant car l'on peut en déduire que des échanges et rencontres existent, y compris en dehors de textes qui les prévoient. En outre, il apparaît que dans la presque totalité des pays où sont organisés des échanges, des rencontres ont lieu à l'école où les artistes se déplacent.

22- Parmi les réponses positives, quarante-deux font état d'actions ponctuelles, tandis que dix-sept parlent d'actions menées à long terme. A cet égard, il convient de préciser que ce sont surtout les pays de la région Europe-Amérique du Nord qui connaissent des cas de coopération à long terme (quatorze) et que certains pays connaissent les deux types d'actions simultanément (Autriche, Canada, Croatie, France, Lituanie, Norvège, République Tchèque, Russie et Bénin).

Question ii

23- A l'inverse, des échanges entre le monde scolaire et les institutions culturelles se déroulent également sur les lieux de ces institutions. Là encore les réponses positives dépassent très légèrement celles de la question 1 de la section 4 pour les mêmes raisons que celles évoquées ci-dessus. Tous les pays répondent de la même manière que précédemment à l'exception du Togo, des Seychelles, de la Corée du Sud et du New Brunswick (Canada), chez lesquels les déplacements d'écopliers dans les institutions culturelles ne sont pas prévus.

24- Dans ce cas précis, les actions spécifiques sont largement majoritaires mais moins nettement que dans le cas précédent, (trente-huit réponses contre vingt pour les actions à long terme). Là encore, certains pays connaissent ces deux types d'actions simultanément : l'Allemagne, l'Autriche, le Canada, la France, la Lettonie et la Russie.

Question iii

25- Trente réponses décrivent d'autres possibilités de coopération entre le monde scolaire et les institutions artistiques. A cet égard, huit pays sur douze d'Amérique latine se distinguent, à l'image du Pérou qui évoque le festival " Festij " réunissant des écoliers ou à l'image du Costa-Rica qui établit des conventions entre les écoles et des associations civiles. De son côté, la France évoque la création d'ateliers de pratiques artistiques, la Thaïlande, le rapprochement entre le monde scolaire et le monde des arts par les nouveaux médias, le Bénin, des rencontres continentales et internationales au cours desquelles les élèves se mesurent en dessin, en poésie, etc...

Question 2 - Programmes culturels de sensibilisation

26- Un certain nombre de gouvernements ou d'organes publics financent des programmes d'initiation culturelle à la télévision (trente-neuf cas), à la radio (idem) et plus encore, dans des institutions culturelles (cinquante cas).

27- La proportion est très forte en Asie-Pacifique (huit sur neuf à la télévision et à la radio et neuf sur neuf dans des institutions culturelles), forte en Europe-Amérique du Nord (dix-sept sur vingt-quatre à la télévision, dix-neuf sur vingt-quatre à la radio et vingt sur vingt-quatre dans des institutions culturelles) et en Afrique (six sur neuf à la radio et à la télévision, sept sur neuf dans des institutions culturelles). En revanche, la situation est plus contrastée en Amérique latine selon qu'il s'agissent de médias (cinq sur onze à la télévision et à la radio) ou d'institutions culturelles (huit sur onze).

28- Par ailleurs, certains pays tels que le Vénézuéla, le Guyana ou les Philippines évoquent le rôle du secteur privé dans le financement de tels programmes.

SECTION 5 DIVERS

Question 1 - Application des textes officiels

29- Celle-ci est souvent rendue délicate en raison de difficultés persistantes : la plus largement évoquée concerne les raisons financières mentionnées par cinquante-deux réponses. Même si toutes les régions sont touchées par ces difficultés, l'importance du phénomène varie selon la région envisagée. C'est ainsi que l'Europe apparaît moins touchée (quinze pays sur vingt-et-un) que l'Afrique (huit pays sur huit) ou que l'Asie-Pacifique (neuf pays sur neuf). Bien évidemment, les pays les plus industrialisés doivent logiquement rencontrer moins de difficultés financières, cependant ce critère financier peut paraître très relatif en l'absence de chiffres précis dans la mesure où il est directement rapporté au coût et à l'importance des projets envisagés. C'est ainsi qu'un pays comme l'Allemagne l'évoque en dépit de ressources financières supérieures à celles du Venezuela qui n'en fait pas état.

30- La deuxième difficulté porte sur l'inadéquation entre les mentalités et les actions et objectifs promus. Vingt-sept réponses soulèvent cette difficulté, notamment en Amérique latine où sept pays sur onze l'évoquent. En revanche, la région Europe-Amérique du Nord semble assez peu concernée par cette difficulté (six pays).

31- Enfin, la plupart des pays ne remettent pas en cause l'implication de leurs professeurs (vingt-quatre le font). Toutefois, si cette difficulté n'est citée que par six pays de la région Europe-Amérique du Nord, les chiffres sont plus significatifs ailleurs. Ainsi, six pays d'Amérique latine mettent en cause l'implication et la motivation des professeurs des disciplines artistiques, quatre d'Afrique, cinq d'Asie/Pacifique et un des pays arabes.

Question 2 - Evolution récente

32- L'évolution de la situation de l'éducation artistique depuis ces dix dernières années est globalement encourageante dans la mesure où trente-trois réponses affirment que la situation s'est améliorée contre huit pour lesquels la situation s'est détériorée. Vingt réponses font état d'une situation inchangée. Ces estimations révèlent cependant une évolution contrastée selon les régions. Celle-ci est nettement favorable en Amérique latine et dans les pays arabes (d'une part, dix situations améliorées, deux stables et d'autre part, trois situations améliorées) et favorable en Europe-Amérique du Nord et en Afrique (d'une part, onze améliorations, neuf stables, trois baisses et d'autre part six hausses, deux stables, une baisse). Elle est, en revanche, plus faible en Asie-Pacifique (quatre améliorations, deux stables, trois dégradations).

33- Il n'est pas possible de détailler ici les raisons qui permettent aux Etats de juger de cette évolution dans la mesure où les explications sont assez rares et parfois peu explicites. On peut toutefois donner quelques exemples de dégradation et quelques exemples d'amélioration de la situation :

- Au Kirgystan, dans des villages reculés, des écoles de musique ont fermé, en cycle secondaire, le nombre des leçons de musique s'est réduit tandis que les programmes artistiques ne disposent pas de financements suffisants. En Croatie, le nombre d'heures d'enseignement hebdomadaire des arts plastiques et de la musique a été divisé par deux. La Corée du Sud et les Philippines évoquent également la baisse du nombre d'heures d'enseignement des disciplines artistiques. Enfin, l'enseignement artistique pâtit de certaines situations dramatiques, c'est ainsi qu'en Bosnie-Herzégovine, la situation qui était en voie d'amélioration avant la guerre, s'est détériorée depuis.

- Au Venezuela, ont été créés quatre instituts universitaires de formation professionnelle, par ailleurs la nomination de professeurs d'art s'est accrue de 45%, enfin le budget alloué aux écoles d'art a progressé de 30% par an. Au Guyana, le nombre des élèves bénéficiant de cours d'éducation artistique s'est accru d'environ 300% ces trois dernières années. En Tunisie, de nouvelles institutions et de nouvelles filières d'enseignement artistique ont été créées. En Roumanie, les effectifs des lycées d'art ont été multipliés par huit depuis 1988. Il y a dix ans, plus de 50% des écoles primaires chinoises ne disposaient pas d'enseignants susceptibles des cours d'arts plastiques ou de musique, aujourd'hui, plus de 90% des écoles primaires bénéficient de professeurs qualifiés, etc.

Question 3 - Apport de la Recommandation de l'UNESCO

34- Face à cette situation, 'les Etats envisagent le rôle joué par l'UNESCO et les incidences de la Recommandation relative à la condition de l'artiste adoptée en 1980 comme suit : d'une part, trente-six réponses contre vingt-six considèrent que la Recommandation a apporté de nouvelles idées en faveur de la promotion de l'éducation artistique mais seulement vingt contre quarante-deux reconnaissent que celle-ci a eu un réel impact. Ces proportions sont à peu près respectées dans les différentes régions. On peut donc déduire de ces réponses que la majorité des Etats considèrent la Recommandation avec intérêt, voire la jugent bonne mais malheureusement trop peu d'Etats réunissent les conditions pour mettre en oeuvre les propositions qu'elle contient.

Question 4 - Initiatives originales

35- Beaucoup de réponses présentent des initiatives originales menées en faveur du développement des relations entre le monde scolaire et le monde artistique. Il paraît bien difficile de résumer toutes les initiatives originales prises par les Etats tant elles sont nombreuses et variées. Il est tout de même possible de dégager de grandes lignes : la plupart des nombreux

pays qui répondent à cette question font état d'expositions, de spectacles ou de représentations qui sont donnés soit par les élèves eux-mêmes avec la collaboration d'artistes ou d'institutions artistiques, soit par des artistes à l'intention des élèves des écoles. Ce type de coopération peut revêtir des formes très diverses et paraît être fort bien adapté au développement des relations entre le milieu scolaire et le monde des arts.

36- Certains pays organisent également des compétitions ou des rencontres artistiques (par exemple le Népal, Sainte-Lucie, les Seychelles, le Nigéria ou le Togo). D'autres développent des programmes de coopération entre institutions artistiques et milieu scolaire (par exemple le programme "Paints" en Nouvelle Ecosse, la coopération avec l'Opéra national et le musée d'art moderne en Finlande, le projet de forum de danse au Portugal ou les ateliers de culture à l'école en Autriche).

On peut également relever l'initiative cubaine qui vise à mettre en place des commissions territoriales d'éducation artistique aptes à évaluer et à répondre aux besoins des centres d'éducation. Beaucoup d'autres initiatives devraient être décrites, tant les nécessités de la coopération entre le monde scolaire et le monde artistique semblent comprises par les Etats.

37- Cependant, certains pays ont beaucoup de difficultés à mettre en place une telle coopération en raison du manque de moyens, c'est le cas du Swaziland qui aimerait revaloriser l'enseignement artistique en généralisant son caractère obligatoire et en trouvant les ressources suffisantes pour le confier à des artistes.

38- Enfin le questionnaire s'achevait sur une question relative au Congrès qui consistait à savoir si les Etats seraient disposés à présenter leurs initiatives dans le cadre d'une exposition globale. La réponse apparaît assez positive puisque trente-cinq en acceptaient la possibilité.

ANNEXE

ETATS MEMBRES DONT LES REPONSES SONT PARVENUES AVANT LE 27 MAI

EUROPE/AMERIQUE DU NORD, 23 pays et 6 provinces canadiennes :

- Allemagne
- Andorre
- Arménie
- Autriche
- Bosnie-Herzégovine .
- Bulgarie
- Canada, Ministère du Patrimoine canadien (New Brunswick, Nouvelle Ecosse, Ontario, Québec, Saskatchewan, Winnipeg)
- Croatie
- Espagne
- Estonie
- Fédération de Russie
- Finlande
- France
- Grèce
- Lettonie
- Lituanie
- Monaco
- Norvège
- Portugal
- République tchèque
- Roumanie
- Slovénie
- Suisse

AMERIQUE LATINE, 12 pays :

- Belize
- Brésil
- Colombie
- Costa-Rica
- Cuba
- El Salvador
- Guyana
- Nicaragua
- Panama
- Pérou
- Sainte-Lucie
- Venezuela

ETATS ARABES, 3 pays :

- Liban
- Syrie
- Tunisie

AFRIQUE, 9 pays :

- Bénin
- Cap Vert
- Ghana
- Maurice
- Nigéria
- Seychelles
- Swaziland
- Togo
- Zambie

ASIE/PACIFIQUE, 9 pays :

- Chine
- Corée
- Kirgizstan
- Laos
- Népal
- Nouvelle-Zélande
- Pakistan
- Philippines
- Thaïlande